

Partenariat Asie-Pacifique
sur le développement propre et le climat
Réunion ministérielle inaugurale
Sydney, les 11 et 12 janvier 2006

Plan de travail

Le plan de travail du Partenariat a été établi dans une optique novatrice et fait intervenir des groupes de travail mixtes (pouvoirs publics/entreprises) pour relever durablement les défis qui se posent à tous au moyen d'interventions pratiques qui engagent tous les échelons, quelque soit leur niveau hiérarchique. Cette initiative part du principe que le moyen le plus efficace d'étendre les bienfaits du développement durable à tous les systèmes économiques des pays partenaires est de tirer parti des atouts du secteur privé, du milieu de la recherche et de nos pouvoirs publics. Nous rassemblerons les grands experts et dirigeants qui travaillent sur ces questions et relèvent des secteurs public et privé et du milieu de la recherche. Nous partagerons également nos expériences sur des questions connexes, comme la sécurité sur le lieu de travail et les technologies qui contribuent à préserver la santé et le bien-être de nos populations.

Notre plan de travail cible en particulier la production et la distribution d'électricité, ainsi que certains secteurs clés de nos systèmes économiques.

Nous avons collectivement établi huit groupes de travail composés de représentants des secteurs public et privé, chargés des questions suivantes : 1) énergie fossile propre ; 2) énergie renouvelable et génération distribuée ; 3) production et transport d'électricité ; 4) acier ; 5) aluminium ; 6) ciment ; 7) mines de charbon ; 8) bâtiments et appareils.

Pour chaque groupe de travail, la tâche prioritaire sera de formuler un plan d'action détaillé, énumérant des mesures précises devant être adoptées immédiatement et à moyen terme, y compris d'éventuels « projets-phares » et des indicateurs de progrès y relatifs. Ces documents seront ensuite soumis à la considération du Comité pour la politique générale et la mise en œuvre dans les meilleurs délais, si possible avant la mi-2006.

En particulier, nous avons demandé aux groupes de travail d'aménager leurs travaux de façon à inclure les activités suivantes :

- passer en revue la situation actuelle de leur secteur au regard du développement propre et du climat ;
- partager leurs connaissances, expériences et pratiques exemplaires pour préconiser les moyens d'améliorer l'efficacité dans le secteur industriel et réduire la consommation d'énergie et les effets de cette dernière sur l'environnement, notamment par des mesures à court terme qui soient sérieuses et pratiques ;

- identifier des pistes de coopération précises, en particulier avec les organisations internationales compétentes du secteur financier, comme la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale ;
- dresser un état des lieux de la technologie en ce qui a trait aux coûts, à la performance, à la part de marché et aux obstacles actuels ;
- établir des objectifs de coûts et de performance ainsi que les mesures nécessaires à l'atteinte de ces objectifs ;
- établir, autant que possible, des objectifs ambitieux mais réalistes.

En exécutant sa tâche, chaque groupe de travail s'inspirera des diverses activités déjà en place dans les pays membres du Partenariat par le biais de programmes nationaux et autres arrangements internationaux de coopération. Par ailleurs, le cas échéant, il s'efforcera de tirer parti des initiatives existantes pour garantir un rendement maximal des ressources des pays membres. Dans chaque pays partenaire, il pourrait être possible de relier, en cas de besoin, les résultats des projets et activités favorables au progrès technologique et à l'amélioration des pratiques exemplaires avec d'autres pays de la région, ce qui permettra à tous les partenaires de mettre en commun les enseignements tirés de leurs expériences.

Les mesures adoptées dans ce contexte devraient selon toute probabilité inclure des projets à forte composante technologique portant sur la recherche, la démonstration et l'exécution, des projets pilotes, des activités d'échange et de perfectionnement des compétences, ainsi que des échanges commerciaux et d'information (par exemple, les ateliers à l'intention de professionnels, les dialogues de haut niveau sur les questions de politique générale) et les mesures préconisées pour diffuser les pratiques exemplaires.

Durant la première phase du Partenariat, nous avons décidé de nous concentrer sur un certain nombre de questions précises. La Déclaration de principes couvre, dans le détail, une vaste gamme de secteurs différents, comme les transports et l'agriculture, qui feront l'objet de discussions sur les perspectives de coopération à mesure de l'expansion du Partenariat. Nous envisageons que les réunions futures examineront d'autres sujets d'intérêt et des thèmes multisectoriels ; elles pourraient également faire office de tribunes dans le cadre desquelles nous pourrions mettre en commun nos expériences en matière d'élaboration et d'exécution de stratégies nationales pour le développement durable et l'énergie.

Groupe de travail pour l'énergie fossile propre

Présidence : Australie

Coprésidence : Chine

Le charbon et le gaz sont et demeureront des carburants fondamentaux pour l'économie des six pays partenaires. Il existe par ailleurs un grand nombre de technologies de pointe

employant le charbon et le gaz et qui peuvent éventuellement réduire considérablement les niveaux d'émission de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques et d'autres incidences de nature écologique ; elles sont constituées essentiellement de technologies liées au captage et au stockage de carbone, ainsi que de systèmes complémentaires perfectionnés de production d'électricité, parmi lesquels le cycle combiné à gazéification intégrée (IGCC), l'oxygaz et le captage post-combustion. Parmi les autres technologies envisageables à l'avenir, et tout aussi importantes pour l'avenir de l'énergie fossile propre, figurent le carburant pulvérisé ultra supercritique, l'épuration et le traitement du charbon, la poly-génération, la production d'hydrogène, la récupération du méthane des gisements et déchets de charbon, ainsi que la gazéification et la liquéfaction du charbon.

Il est bien entendu que les coûts de ces nouvelles technologies diminuent au fil du temps. Dans cette perspective, l'un des objectifs premiers du Partenariat est d'accélérer le rythme des phases de mise au point et de déploiement par des recherches collectives et des démonstrations continues, de manière à impulser une baisse des coûts et rendre plus accessible une vaste gamme de technologies abordables et peu polluantes. À l'heure actuelle, il est possible d'exploiter certaines technologies clés pour parvenir à un degré zéro ou à de faibles quantités d'émissions dans les centrales électriques.

Par ailleurs, il est nécessaire d'identifier et de contrecarrer les obstacles qui se dressent devant la fourniture de gaz naturel liquéfié, celui-ci étant également indispensable pour satisfaire le besoin rapidement croissant de carburants de grande qualité, peu polluants et abordables dans les pays membres du Partenariat Asie-Pacifique.

Objectifs

- Multiplier les mesures et initiatives nationales (et internationales) actuelles pour mettre en place un programme qui, dans le cadre du Partenariat Asie-Pacifique, permettra de développer l'emploi de technologies appliquées à l'énergie fossile propre ;
- Identifier les possibilités de séquestration géologique du carbone et encourager l'adoption de cette technique dans les pays membres du Partenariat ;
- Accroître la récupération du méthane à partir des mines et déchets de charbon et exploiter les débouchés et marchés éventuels pour le gaz naturel liquéfié et/ou le gaz naturel dans la région Asie-Pacifique ;
- Consolider la base recherche/développement ainsi que les bases institutionnelles et de marché dans les pays partenaires par le biais d'initiatives favorisant la technologie dans des secteurs tels que l'éducation, la formation et le transfert de compétences.

Groupe de travail pour l'énergie renouvelable et la génération distribuée

Présidence : République de Corée

Coprésidence : Australie

Les technologies appliquées à l'énergie renouvelable (« hydro » à grande et petite échelles, solaires, géothermiques, éoliennes et marémotrices) peuvent fournir de l'électricité presque sans aucune émission de gaz. La génération distribuée (y compris par la récupération de méthane à partir des décharges) pourrait également permettre une diminution considérable des émissions et favoriser de plus grandes économies sur les plans des coûts et des réseaux. Le déploiement à grande échelle des technologies appliquées à l'énergie renouvelable et à la génération distribuée accroît aussi la diversité des réserves énergétiques et peut contribuer à améliorer la sécurité énergétique et à réduire les risques liés aux carburants, particulièrement dans des régions éloignées ou situées en marge des réseaux. Ces sources d'énergie et technologies de génération distribuée, qui sont idéales pour des applications de moyenne envergure ou de petite échelle, peuvent elles aussi contribuer à atténuer la pauvreté en améliorant l'accès aux services énergétiques, en augmentant les offres d'emploi et en améliorant la qualité de l'air et les services sanitaires publics.

Le caractère récent de bon nombre de technologies appliquées à l'énergie renouvelable signifie que l'on peut envisager qu'il y aura des obstacles techniques ou dus au marché qui se poseront au moment de leur adoption, comme par exemple la rentabilité, la connaissance des options disponibles en matière technologique, leur nature intermittente et la nécessité de stocker l'électricité. Plusieurs membres du Partenariat étudient actuellement ces questions pour accroître considérablement l'adoption des techniques appliquées à l'énergie renouvelable. Toutefois, les progrès réalisés en matière de conception des technologies, de planification des systèmes et d'exploitation du réseau électrique sont une preuve de la viabilité financière des diverses formules de distribution des services publics. De plus, les carburants non traditionnels, comme le biodiesel et l'éthanol peuvent également présenter à l'avenir des avantages écologiques considérables. D'ailleurs, ces méthodes sont en passe de devenir rentables et d'être déployées sur une grande échelle. Le Groupe de travail concentrera ses activités sur les technologies et applications les plus prometteuses, en particulier pour les régions rurales, éloignées et périurbaines, où les applications techniques de l'énergie renouvelable et de la génération distribuée peuvent être effectivement rentables.

Objectifs

- Faciliter la démonstration et le déploiement de technologies appliquées à l'énergie renouvelable et à la génération distribuée dans les pays du Partenariat ;
- Identifier les besoins de développement des pays ainsi que les possibilités de déployer des technologies appliquées à l'énergie durable et à la génération distribuée, les systèmes et pratiques y relatifs, ainsi que les contextes favorables

nécessaires pour soutenir un déploiement généralisé, y compris dans les régions rurales, éloignées et périurbaines ;

- Énoncer les avantages financiers et techniques des systèmes d'énergie distribuée qui contribuent également au développement économique et à la réalisation des objectifs du Partenariat en matière de climat ;
- Promouvoir la collaboration accrue entre les membres du Partenariat sur la recherche, la conception et l'application de technologies liées à l'énergie renouvelable, y compris en soutenant des mesures telles que l'identification des ressources renouvelables, les prévisions des vents et les techniques de stockage d'énergie ;
- Appuyer les projets collaboratifs pour déployer les technologies applicables à l'énergie renouvelable et à la génération distribuée au profit du développement économique des régions rurales et périurbaines et de l'atténuation de la pauvreté ;
- Identifier les projets qui permettront éventuellement aux partenaires de juger du potentiel d'exploitation de l'énergie renouvelable et de la génération distribuée en fonction de leurs besoins individuels.

Groupe de travail pour la production et le transport d'électricité

Présidence : États-Unis d'Amérique

Coprésidence : Chine

La stabilité et l'accessibilité financière des réserves d'électricité sont indispensables à notre croissance économique. L'accessibilité de cette forme d'énergie à un grand nombre d'habitants des pays en développement et l'électrification accrue de ces derniers sont telles que le secteur de production d'électricité est et demeurera la plus grande source d'émission de gaz. Les résultats des modélisations indiquent qu'une adoption accélérée des pratiques mondiales exemplaires, ne serait-ce qu'en matière de production d'électricité thermique, permettrait de réduire les émissions globales de gaz de 1,5 % d'ici à 2010 ainsi que la pollution atmosphérique. Les domaines de coopération potentiels dans le secteur énergétique sont l'amélioration de l'efficacité thermique des centrales électriques, le remplacement de combustible et/ou les foyers de combustion mixte, la réforme des marchés de l'électricité, la réduction des pertes lors du transport, enfin la gestion axée sur la demande.

Objectifs

- Évaluer les perspectives d'application de mesures pratiques pour mettre en place et exploiter des technologies de gestion axée sur la demande, de production et de transport d'électricité qui soient aptes à répondre aux préoccupations actuelles en matière de développement et de climat ;

- Faciliter la démonstration et le déploiement de pratiques, technologies et processus pour accroître l'efficacité de la production et du transport d'électricité dans les pays partenaires ;
- Resserrer les liens de coopération entre les partenaires en matière de recherche/développement sur ces technologies et processus ;
- Faire en sorte que les activités du Groupe de travail se rapprochent des objectifs pertinents d'autres groupes de travail (énergie fossile propre, énergie renouvelable et génération distribuée, bâtiments et appareils) ;
- Identifier les projets qui pourraient éventuellement permettre aux pays partenaires d'estimer l'adaptabilité des matières premières énergétiques à leurs exigences particulières ;
- Identifier les mesures susceptibles d'accroître l'investissement dans la fourniture rationnelle d'énergie en améliorant les conditions du marché de l'énergie et le climat d'investissement.

Groupe de travail pour l'acier

Présidence : Japon

Coprésidence : Inde

Les pays membres du Partenariat Asie-Pacifique concentrent à eux seuls près de la moitié de la production mondiale d'acier. Le Groupe de travail pour l'acier facilitera l'adoption des meilleures techniques disponibles, des pratiques exemplaires, des meilleurs systèmes de gestion de l'environnement dans les pays partenaires, et favorisera l'adoption accrue des pratiques de recyclage. Le Groupe de travail désignera des experts qui formuleront des propositions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres matières grâce à l'introduction de technologies actuelles et émergentes et identifiera toutes autres perspectives dans ce sens, en se concentrant dans un premier temps sur la Chine et l'Inde. Les interventions cibleront l'amélioration des pratiques de divulgation d'information et d'évaluation comparative, de l'efficacité énergétique et des matériels, ainsi que de la mise au point et du déploiement de technologies.

Objectifs

- Établir des indicateurs de performance et des évaluations comparatives propres au secteur ;
- Faciliter le déploiement des meilleures technologies appliquées à l'acier ;
- Accroître dans les pays membres du Partenariat la collaboration entre les pouvoirs publics, les instituts de recherche et les instituts professionnels compétents dans le domaine de l'acier ;

- Établir des processus permettant de réduire la consommation énergétique, la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre générées par la fabrication de l'acier ;
- Accroître le recyclage dans tous les pays membres du Partenariat.

Groupe de travail pour l'aluminium

Présidence : Australie

Coprésidence : États-Unis

Les pays membres du Partenariat concentrent à eux seuls 37 % de la production mondiale d'aluminium. Le rythme de croissance dans ce secteur figure parmi les plus rapides au monde, en particulier dans les pays en développement.

Ce secteur pourrait améliorer davantage sa performance écologique tout en réduisant ses coûts, en adoptant des pratiques exemplaires pour ce qui est du matériel existant (en particulier la gestion des émissions de perfluorocarbone (PFC)), en adoptant davantage les technologies qui sont les plus performantes et les plus abordables (y compris une meilleure utilisation des instruments de contrôle), en élaborant et en appliquant continuellement de nouvelles techniques, et en multipliant les activités de recyclage. Le Partenariat permettra aux secteurs industriels des pays membres de poursuivre leurs objectifs généraux de réduction du PFC et d'aborder les questions d'efficacité énergétique et d'autres processus d'émission de carbone en favorisant l'adoption de pratiques exemplaires, en multipliant les interventions au titre de l'appui technique, et en dénombrant les contraintes liées au déploiement des technologies les plus performantes et les plus abordables.

Objectifs

- Valoriser les processus actuels de production d'aluminium par l'adoption de pratiques optimales appliquées à l'équipement existant ;
- Poursuivre la mise au point et le déploiement de nouveaux processus et de nouvelles technologies liés aux meilleures pratiques dans la fabrication d'aluminium dans tous les secteurs économiques des pays du Partenariat ;
- Améliorer la qualité des données sectorielles, y compris celles concernant le recyclage et la performance ;
- Favoriser l'augmentation des taux de recyclage de l'aluminium dans tous les pays du Partenariat.

Groupe de travail pour le ciment

Présidence : Japon

Coprésidence : Canada

Les pays membres du Partenariat Asie-Pacifique concentrent à eux seuls 61 % de la production mondiale de ciment. Ce Groupe de travail aurait pour mandat de favoriser, dans tous les pays du Partenariat, l'adoption des systèmes les plus performants en matière de gestion des technologies et de l'environnement, par l'introduction et/ou le remplacement des anciennes technologies (principalement les méthodes de traitement par voie humide) par les méthodes de traitement par voie sèche, les technologies à faible consommation énergétique, la rationalisation des processus, la production d'électricité à partir de la récupération de chaleur et la valorisation du cotraitement de carburants primaires à faible teneur et des déchets industriels. Le Groupe de travail contribuera également à fournir les services d'experts pour examiner les possibilités de réduire les niveaux d'émission de gaz à effet de serre et d'autres matières au moyen de l'introduction de ces technologies actuelles et émergentes ; le Groupe de travail aura également pour tâche d'identifier d'autres pistes importantes dans ce domaine.

Objectifs

- Favoriser la démonstration et le déploiement dans les pays du Partenariat de technologies plus propres et moins consommatrices d'énergie dans le domaine de la conception de produits, ce qui permettra de rectifier considérablement l'intensité de l'émission des gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques provenant de la fabrication du ciment ;
- Réaliser des évaluations comparatives et établir des indicateurs de performance propres au secteur ;
- Tirer parti des possibilités de bâtir des infrastructures dans les pays en développement et dans les pays à économie émergente qui emploient du ciment et des matériaux de construction et de revêtement en béton à faible consommation d'énergie.

Groupe de travail pour les mines de charbon

Présidence : États-Unis d'Amérique

Coprésidence : Inde

Les pays membres du Partenariat Asie-Pacifique réunissent à eux seuls environ 65 % de la principale production mondiale de charbon, combustible le plus répandu à travers le monde, dont l'emploi devrait continuer de s'accroître au cours des décennies prochaines. L'efficacité accrue de l'exploitation des mines de charbon et du traitement de ce dernier,

ainsi que l'amélioration de la surveillance et du contrôle du gaz de méthane provenant des mines de charbon peuvent contribuer largement à la réduction des émissions de gaz et à la sécurité sur le lieu de travail. Le Groupe de travail examinera les thèmes relatifs à la mise en valeur et la réhabilitation des régions minières, à l'écoulement, aux mines abandonnées et aux pratiques optimales en matière de sécurité. Il collaborera par ailleurs avec le Groupe de travail pour l'énergie fossile propre afin de garantir l'harmonisation de leurs efforts visant l'amélioration du traitement du charbon et la mise au point de nouvelles techniques de production d'électricité par le charbon.

Objectifs

- Favoriser les technologies et pratiques qui peuvent effectivement améliorer l'aspect économique et l'efficacité de l'exploitation et du traitement du charbon en accroissant la sécurité et en réduisant leurs effets sur l'environnement ;
- Établir, le cas échéant, des objectifs en matière d'efficacité, d'intensité des émissions de gaz et de valorisation des mines de charbon en fonction de la conjoncture prévalant dans chaque pays ;
- Dénombrer les activités de valorisation en cours dans chaque pays, en tant que de besoin, et échanger des informations sur les pratiques exemplaires en matière de valorisation des régions où sont exploitées les mines à ciel ouvert ; les pratiques qui multiplient les possibilités de séquestration du carbone bénéficieront de la priorité dans ce domaine.

Groupe de travail pour les bâtiments et les appareils

Présidence : République de Corée

Coprésidence : États-Unis d'Amérique

En réduisant la quantité d'énergie que consomment nos bâtiments et nos appareils, nous pouvons diminuer la demande principale d'énergie. C'est surtout par ces économies que nous pouvons améliorer nos résultats économiques, renforcer notre sécurité énergétique et réduire l'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Cela fait déjà longtemps que les pays partenaires ont reconnu l'importance de la coopération en matière d'efficacité énergétique dans le secteur des bâtiments et appareils, et qu'ils ont pris diverses mesures bilatérales et coopératives dans ce domaine. Étant donné toutefois que les pays du Partenariat représentent une part majoritaire de la capacité mondiale de fabrication d'appareils de tout ordre, nous pouvons impulser des améliorations considérables dans l'efficacité énergétique de ce secteur sur les plans régional et mondial. Les partenaires réaliseront des démonstrations de technologies, perfectionneront et échangeront leurs compétences en matière de vérification de l'efficacité énergétique, mettront en commun leurs expériences et directives sur les pratiques exemplaires appliquées aux normes et codes, et ils établiront des systèmes de marquage pour les bâtiments, les matériaux de construction et les appareils.

Objectifs

- Utiliser des mécanismes de coopération pour favoriser l'adoption accrue d'appareils de plus en plus économiques du point de vue énergétique, en reconnaissant que les pays partenaires mènent déjà de multiples activités de coopération dans ce domaine ;
- Encourager l'adoption de pratiques exemplaires, réaliser des démonstrations de technologies et de principes de conception d'immeubles pour augmenter l'efficacité énergétique des matériaux de construction et des bâtiments nouveaux et existants ;
- Soutenir l'incorporation de mécanismes appropriés pour intensifier la construction de bâtiments et la fabrication d'appareils peu consommateurs d'énergie dans le cadre d'initiatives nationales générales qui favorisent le développement durable, accroissent la sécurité énergétique et réduisent l'impact écologique ;
- Identifier et combattre systématiquement toute la gamme d'obstacles qui freinent l'application de pratiques et de technologies peu consommatrices en énergie à l'état final.

Administration des groupes de travail

La période d'activité d'un groupe de travail est fonction de la réalisation de ses objectifs, qui englobent des mesures à court terme et à long terme. Les partenaires ont prévu d'établir conjointement des groupes de travail supplémentaires qui se pencheront sur d'autres aspects du développement propre et du climat. La présidence de chaque groupe de travail sera exercée par un haut fonctionnaire d'un pays du Partenariat et ses membres proviendront vraisemblablement du secteur public, du secteur privé et du milieu de la recherche afin de bénéficier de la contribution de grands experts en la matière.

Les groupes de travail relèveront du Comité pour la politique générale et la mise en œuvre qui considèrera les plans d'action établis par eux ; le Comité prendra une décision quant aux projets qui seront officiellement retenus dans le cadre du Partenariat. Chaque partenaire décidera seul de sa participation aux projets individuels. Le Comité pour la politique générale et la mise en œuvre pourra autoriser des pays non membres du Partenariat à participer aux activités d'un groupe de travail si une telle participation accroît l'efficacité de ses activités.